



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

13 OCTOBRE 2023 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Barbe tenue vendredi le 13 octobre 2023, à 7h30 à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville. La séance a été convoquée selon l'article 152 du Code municipal du Québec.

La présente séance est présidée par la mairesse Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

Mme Johanne Béliveau
Mme Marilou Carrier
Mme Miriame Dubuc-Perras
M. François Gagnon
M. Daniel Pinsonneault

Le conseiller M. Denis Larocque est absent.

Mme Chantal Girouard, directrice générale /greffière-trésorière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-10-35

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par : François Gagnon
Appuyé par : Marilou Carrier

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2023-10-36

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par : Johanne Béliveau
Appuyé par : Daniel Pinsonneault

Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
VENDREDI 13 OCTOBRE 2023 À L'HÔTEL DE VILLE À 7H30

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution corrigée pour modifier le règlement d'emprunt 2023-09 relatif au pavage de la rue des Récoltes ®
4. Levée de la séance

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCE / GREFFE

2023-10-37

**MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
2023-09**

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2023-09 afin de retirer le 1^{er} ATTENDU du préambule ;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Barbe a décrété, par le biais du règlement numéro 2023-09, une dépense de 177 522.00\$ et un emprunt de 177 522.00\$ pour un secteur relatif au pavage de la Rue des Récoltes;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Miriame Dubuc-Perras

Appuyé par : Daniel Pinsonneault

Et résolu unanimement

- QUE le règlement 2023-09 soit amendé afin de retirer le 1^{er} ATTENDU du préambule;
- QUE l'article 3 du règlement numéro 2023-09 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 177 522.00\$ sur une période de 20 ans.»;
- QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation
2023-10-38

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Marilou Carrier
Appuyé par : François Gagnon
Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à
7h35.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

Louise Lebrun
Mairesse

Chantal Girouard
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)